



## Prevoyance sante cadre et arret des indemnités

Par **kako**, le **14/01/2014** à **13:43**

Bonjour,

Est-ce qu'une Prévoyance santé (AG2R) pour ne pas la citer a le droit de stopper tout complément de salaire du jour au lendemain, alors qu'elle a toutes les attestations à jour de la Sécurité sociale, sans me prévenir par courrier, et ce tant que l'expertise médicale n'a pas fait son rapport. Car je dois être convoqué prochainement par un médecin expert mandaté par l'AG2R. Est-ce légal de suspendre les indemnités avant cette expertise? Sinon pouvez-vous me dire ce que je dois faire . Merci par avance pour votre prochaine réponse.

Cordialement.Katia

Par **P.M.**, le **14/01/2014** à **16:28**

Bonjour,

Il me paraît très difficile voire impossible d'émettre un avis sans connaître le dossier complet et la durée pendant laquelle la prévoyance santé devait verser des prestations...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Par **kako**, le **16/01/2014** à **08:40**

Bonjour,

merci pour votre réponse rapide. Juste pour information, ma prévoyance me verse mes indemnités tant que la sécurité sociale me verse les IJSS ,donc légalement 3 ans. Mais dans ma situation, la SS continue de me verser les indemnités mais la prévoyance a décidé de les interrompre ? En a t-elle le droit? Mais je voulais avoir votre sentiment à ce sujet, car j'ai vu avec mon avocat, et lui-même ne sait pas, il ne pensait pas que cela était possible. Merci

Cordialement. Katia

Par **P.M.**, le **16/01/2014** à **09:06**

Bonjour,

Comme je vous l'ai indiqué, à mon sens, pour pouvoir émettre un avis qui ait une certaine valeur, il faudrait encore mieux connaître le dossier et si la prévoyance maladie doit vous verser directement pendant toute cette durée le complément aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale et qu'elle ne le fait plus, je présume que vous n'avez pas manqué de les interroger sur le pourquoi de cette décision par lettre recommandée avec AR et nous ne connaissons pas sa réponse...

Mais il doit être prévu au contrat les conséquences d'une décision d'expertise médicale et comment elle doit être initiée par la prévoyance santé...

Par **kako**, le **16/01/2014** à **09:12**

merci encore pour votre réponse. Cordialement.

Par **boubou109**, le **06/05/2014** à **20:33**

Bon

Par **boubou109**, le **06/05/2014** à **20:39**

Bonjour Kako,

En fait je suis dans la même situation que vous, depuis le 6 Mars ma prévoyance a cessé de me payer, sous prétexte que le psy que j'ai vu a peine 10min a donné son feu vert pour que je retourne au travail sans m'avertir au préalable. C est en voyant mes deux derniers salaires que j'ai commencé à m'inquiéter.

Pourriez me donner plus d'info pour que je puisse contester.

Merci

Par **kako**, le **06/05/2014** à **21:31**

Bonsoir,

il faudrait vérifier votre contrat de prévoyance afin de connaître la durée des versements en cas de maladie. Ma prévoyance me paye tant que la sécu me paye (3 ans maxi).

J'ai eu de la chance, je suis tombé sur un bon psy qui a joué en ma faveur.

Cordialement.

Par **boubou109**, le **07/05/2014** à **10:59**

Oui mais en fait, ma prévoyance a mandaté un psy pour m'examiner et celui la a donné son

avis favorable pour que je reprenne mon poste, juste au moment ou mon employeur cesse de me verser mes salaires.

je ne trouve pas ce psy neutre, a ce demander si ma prevoyance le paye pour donner son avis favorable quoi qu'il en soit.

je sais pas quoi faire !!

Par **boubou109**, le **07/05/2014** à **11:22**

Oui mais en fait, ma prevoyance a mandaté un psy pour m'examiner et celui la a donner son avis favorable pour que je reprenne mon poste, juste au moment ou mon employeur cesse de me verser mes salaires.

je ne trouve pas ce psy neutre, a ce demander si ma prevoyance le paye pour donner son avis favorable quoi qu'il en soit.

je sais pas quoi faire !!

Par **P.M.**, le **07/05/2014** à **12:06**

Bonjour,

En mélangeant les sujets, ça ne permet pas une bonne compréhension de votre problème et de vous y répondre...